



Conseil économique et social

Distr. générale
19 novembre 2009
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité du commerce

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Soixante-cinquième session
Genève, 5 et 6 novembre 2009

Rapport du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles sur sa soixante-cinquième session

Résumé

Le Groupe de travail a:

- Adopté des normes-cadres révisées pour les normes CEE-ONU concernant les fruits et légumes frais et les produits secs et séchés;
- Adopté des normes révisées/nouvelles concernant les œufs et ovoproduits, les pommes, les avocats, les agrumes, les poivrons doux, les abricots, les chanterelles, les laitues, les pêches et nectarines, les tomates, les poires, les pommes de terre et les amandes blanchies;
- Adopté les textes révisés concernant les dattes, les noix de macadamia en coque et les noix de macadamia décortiquées en tant que recommandations mises à l'essai jusqu'à la fin de 2010;
- Renvoyé à la Section spécialisée les normes pour les amandes de pistaches et les amandes de pistaches pelées, ainsi que pour les noisettes décortiquées;
- Autorisé la Section spécialisée à tenir deux réunions par an, si nécessaire, l'une en mai et l'autre en novembre, juste avant la session du Groupe de travail;
- Décidé de suspendre sa décision de supprimer la mention «Commission économique pour l'Europe» sur la page de couverture de ses normes et a demandé au secrétariat de solliciter l'avis du Bureau des affaires juridiques de l'ONU sur cette question;
- Débuté ses travaux de révision du Protocole de Genève.

I. Introduction

1. La session a été présidée par M^{me} Viera Baričičová (Slovaquie).

II. Participation

2. Ont participé à la session des représentants des pays suivants: Allemagne, Australie, Chypre, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Italie, Kirghizistan, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède, Suisse et Turquie.
3. La Communauté européenne (CEE) était également représentée.
4. Le programme ci-après a participé à la session: Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires.
5. Le représentant de l'organisation non gouvernementale ci-après a participé à la session: Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes.
6. Le représentant de l'organisation non gouvernementale ci-après a participé à la session en tant qu'observateur: INC (International Nut and Dried Fruit Council Foundation).

III. Adoption de l'ordre du jour

Documentation: ECE/TRADE/C/WP.7/2009/1.

7. Les délégations ont adopté l'ordre du jour provisoire.

IV. Faits présentant un intérêt pour le Groupe de travail survenus depuis la dernière session

Faits nouveaux survenus dans d'autres organisations

8. Les représentants de l'OCDE, du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires et de la Commission européenne ont fait rapport sur les activités de leur organisation aux participants à la session de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais qui a précédé la session du Groupe de travail. Il est rendu compte de leurs interventions dans le rapport de la Section spécialisée. Comme ce sont pratiquement les mêmes délégations qui ont participé aux deux sessions, le Groupe de travail a décidé de ne pas demander aux représentants de ces organisations de faire à nouveau rapport sur les activités (voir document ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2009/9, par 9 à 19).

Points 3 à 6 de l'ordre du jour

9. Les présidents des sections spécialisées et le secrétariat ont présenté les activités réalisées par les sections depuis la session de 2008 du Groupe de travail.

V. Section spécialisée de la normalisation de la viande

Documentation: Rapport sur les travaux de la dix-huitième session (ECE/TRADE/C/WP.7/GE.11/2009/8).

A. Textes recommandés pour adoption en tant que nouvelles normes CEE-ONU

Documentation: Œufs (ECE/TRADE/C/WP.7/2009/14);
Ovoproduits (ECE/TRADE/C/WP.7/2009/15).

10. Le Groupe de travail a approuvé les textes relatifs aux œufs et aux ovoproduits en tant que nouvelles normes CEE-ONU pour une période d'essai d'un an.

B. Élargissement de la norme CEE-ONU pour la viande de veau

Documentation: Liste de découpes (ECE/TRADE/C/WP.7/2009/16).

11. Le Groupe de travail a pris note de la liste des découpes supplémentaires à inclure dans la norme.

VI. Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre

12. La Section spécialisée a organisé un atelier régional au Caire en mars 2009, à l'intention des pays d'Afrique et du Moyen-Orient et n'a pu tenir sa session ordinaire à Genève. Les travaux relatifs à la norme ont été réalisés au cours des réunions du Bureau élargi qui ont eu lieu au Caire et en Belgique/Luxembourg. Les délégations ont ajouté à la norme de nouvelles dispositions concernant la teigne et d'autres défauts internes, l'inexécution à destination, les pratiques en matière d'inspection des cultures et l'évaluation après récolte. Un projet de questionnaire sur l'identité et la pureté variétales a été établi afin qu'une enquête soit effectuée sur les pratiques nationales. On trouvera les rapports concernant les réunions du Bureau élargi à l'adresse: www.unece.org/trade/agr/welcome.htm.

VII. Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais

Documentation: Rapport sur les travaux de la cinquante-cinquième session (ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2009/4)

A. Norme-cadre révisée pour les normes CEE-ONU concernant les fruits et légumes frais

Documentation: Norme-cadre (ECE/TRADE/C/WP.7/2009/2)

13. Le Groupe de travail a adopté le texte révisé de la norme-cadre.

B. Textes recommandés pour adoption en tant que normes CEE-ONU révisées ou nouvelles

Documentation: Avocats (ECE/TRADE/C/WP.7/2009/4);
Agrumes (ECE/TRADE/C/WP.7/2009/5)
Poivrons doux (ECE/TRADE/C/WP.7/2009/6)
Abricots (ECE/TRADE/C/WP.7/2009/7)
Chanterelles (ECE/TRADE/C/WP.7/2009/9)
Laitues et endives (FFV/22)
Pêches et nectarines (FFV-26: Pêches et nectarines – recommandations).

14. Le Groupe de travail a adopté les normes révisées/nouvelles pour les pommes, les avocats, les agrumes, les poivrons doux, les abricots, les chanterelles, les laitues et les pêches et nectarines.

C. Alignement des normes sur la norme-cadre révisée et autres modifications de forme des normes

Documentation: Tomates (FFV-36: Tomates)
Poires (ECE/TRADE/C/WP.7/2009/11)
Pommes de terre (ECE/TRADE/C/WP.7/2009/12).

15. Le Groupe de travail a approuvé les légères modifications apportées aux normes pour les tomates, les poires et les pommes de terre.

VIII. Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés

Documentation: Rapport sur les travaux de la cinquante-sixième session (ECE/TRADE/C/WP.7/GE.2/2009/5).

A. Norme-cadre révisée pour les normes CEE-ONU concernant les produits secs et séchés

Documentation: Norme-cadre (ECE/TRADE/C/WP.7/2009/17).

16. Le Groupe de travail a adopté le texte révisé de la norme-cadre. La délégation française a signalé qu'elle soumettrait en 2010 une demande de révision concernant l'utilisation de l'année de récolte.

B. Textes recommandés pour adoption en tant que normes CEE-ONU nouvelles ou révisées (point 6 b) de l'ordre du jour)

Documentation: Amandes de pistaches et amandes de pistaches pelées – Norme nouvelle (ECE/TRADE/C/WP.7/2009/18)
Noisettes décortiquées – Norme révisée (ECE/TRADE/C/WP.7/2009/19)
Amandes blanchies – Norme nouvelle (ECE/TRADE/C/WP.7/2009/20).

17. Le Groupe de travail a adopté le texte révisé de la norme pour les amandes blanchies.

18. Le Groupe de travail n'a pas approuvé le texte révisé de la norme pour les amandes de pistaches et les amandes de pistaches pelées parce qu'il fallait revoir certains aspects techniques, notamment les différences d'interprétation du terme «Gülic» par les pays, et que la mention «insuffisamment développée» avait été retirée de la Section IV.A concernant les amandes de pistaches décortiquées. Le texte a été renvoyé à la Section spécialisée pour révision. La période d'essai de la norme a été prolongée d'une année.

19. Le Groupe de travail n'a pu approuver le texte révisé de la recommandation pour les noisettes décortiquées parce que la délégation turque a indiqué que des demandes d'information supplémentaires avaient été reçues de producteurs concernant les exigences minimales. Le texte a été renvoyé à la Section spécialisée pour révision. La période d'essai de la norme a été prolongée d'une année.

C. Textes recommandés pour adoption en tant que recommandations CEE-ONU ou pour prolongation de la période d'essai

Documentation: Dattes (ECE/TRADE/C/WP.7/2009/21)

Noix de macadamia en coque (ECE/TRADE/C/WP.7/2009/22)

Noix de macadamia décortiquées (ECE/TRADE/C/WP.7/2009/23).

20. Le Groupe de travail a adopté les textes révisés des recommandations pour les dattes, les noix de macadamia en coque et les noix de macadamia décortiquées pour une période d'essai allant jusqu'à la fin de 2010.

21. La délégation suisse a maintenu les réserves concernant les niveaux de tolérance pour les dommages causés par les parasites qui figurent dans la recommandation relative aux dattes.

IX. Interprétation des normes CEE-ONU

Documentation: Brochure pour les poivrons doux (ECE/TRADE/C/WP.7/2009/13).

22. Le Groupe de travail a pris note des résultats de l'examen de la brochure par la Section spécialisée. Les délégations du Royaume-Uni (Rapporteur), de l'Allemagne, de l'Espagne, des États-Unis, de la Hongrie, et des Pays-Bas, ainsi que le secrétariat vérifieront les épreuves de la brochure avant qu'elles ne soient envoyées à l'imprimeur. Il faudrait que la brochure soit imprimée pour la réunion du Régime de l'OCDE qui aura lieu en décembre 2009.

23. Le Groupe de travail a approuvé d'un commun accord la proposition de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais d'entamer la préparation de nouvelles brochures pour les ananas et les piments chili frais, en cas de transfert à la CEE des travaux du Régime de l'OCDE.

24. La délégation des États-Unis a informé le Groupe de travail que ses experts avaient commencé à préparer la brochure explicative pour les cerneaux de noix.

25. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat de vérifier si la CEE pouvait imprimer des brochures dans des langues autres que les trois langues officielles, sous réserve que les pays fournissent un document prêt pour l'impression.

X. Concentration des travaux relatifs aux normes de qualité des produits agricoles au sein de la CEE

Documentation: Report on the transfer (INF.25, document non officiel).

26. Le Groupe de travail a pris note du débat relatif à ce point au cours de la réunion de la Section spécialisée. Une délégation supplémentaire a exposé son point de vue concernant le transfert. Le vote a donné les résultats suivants: favorables – 12; neutres ou favorables à un report de la décision – 11. La délégation de la Commission européenne était favorable à ce transfert.

XI. Activités de renforcement des capacités

27. Le secrétariat et les délégations ont échangé des renseignements sur les activités de renforcement des capacités, de formation, de promotion, etc., qui ont été menées depuis la précédente session du Groupe de travail ou qui sont prévues à brève échéance. Les renseignements sur ces activités ont été régulièrement mis à jour dans le calendrier des réunions internationales présenté sous forme de tableau sur le site Web de la CEE à l'adresse <http://www.unece.org/trade/agr/welcome.htm>.

XII. Questions diverses

28. Le Groupe de travail a autorisé la Section spécialisée à tenir, si besoin est, deux réunions par an, l'une en mai et l'autre en novembre parallèlement à la session du Groupe de travail. Si la réunion de novembre a lieu, elle devra être structurée comme suit: jour 1 – réunions des groupes de travail, sans interprétation: jours 2 et 3 – réunion de la Section spécialisée; jours 4 et 5 (matin) – session du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles.

29. La délégation des États-Unis a demandé au secrétariat d'essayer de dresser la liste des signataires du Protocole de Genève.

30. Le représentant du Programme mixte FAO/OMS des normes alimentaires a informé le Groupe de travail de la demande que le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais a adressée au secrétariat du Codex pour que celui-ci examine les incidences de la décision prise par le Groupe de travail de modifier la mention «normes CEE» par «normes ONU» et aussi d'informer la Commission du Codex Alimentarius, par l'intermédiaire de son Comité exécutif, de cette situation afin d'obtenir des conseils quant à la marche à suivre. Le représentant a rendu brièvement compte de la discussion qui a eu lieu à la quinzième session du Comité du Codex ainsi que de la décision prise par le Conseiller juridique de l'ONU concernant le statut mondial des normes du Codex eu égard aux normes de la CEE (voir ALINORM 10/33/35, par. 9 à 14, disponible à l'adresse: <http://www.codexalimentarius.net/>). Il a par ailleurs été souligné qu'à sa quarante-deuxième session (juin 1995) le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius avait noté le point de vue du Sous-Secrétaire des Nations Unies aux affaires juridiques selon lequel la CEE n'avait pas, en tant que «commission régionale», le pouvoir d'établir les organes subsidiaires destinés à mettre au point des normes mondiales ou chargés de transformer des normes régionales en normes mondiales, sauf autorisation expresse du Conseil économique et social.

31. Le Groupe de travail a réexaminé la décision qu'il avait prise à sa session de novembre 2008 de supprimer la mention «Commission économique des Nations Unies pour l'Europe» dans la partie supérieure de la page de couverture de ses normes. Cette décision

avait été prise en pleine conformité avec les règles administratives de l'ONU applicables au contrôle de la documentation (document ST/AI/189/Add.6/Rev.5). Compte tenu des préoccupations exprimées par certains pays parties au Codex à la quinzième session du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais en octobre 2009, le Groupe de travail a décidé de surseoir à la suppression de la mention «Commission économique pour l'Europe» dans la page de couverture de ses normes et a demandé au secrétariat de solliciter l'avis du Bureau juridique de l'ONU sur cette question.

XIII. Travaux futurs

32. Le Groupe de travail a décidé que les travaux concernant la révision du Protocole de Genève devraient débiter après que les décisions auraient été prises quant au transfert des travaux de l'OCDE à la CEE et à l'avenir du Comité du commerce de la CEE. Les pays ont été invités à élaborer des propositions concernant les questions de fond à examiner à la session du Groupe de travail de 2010.

XIV. Élection du Bureau

33. Le Groupe de travail a élu M^{me} Viera Baričičová (Slovaquie) Présidente et M. Ian Hewett (Royaume-Uni) Vice-Président.

XV. Adoption du rapport

34. Le Groupe de travail a adopté son rapport.
